

MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES IMPACTÉS PAR LA CRISE DU COVID-19

POINT D'ÉTAPE N°4 - 10 JUIN 2020

Mesdames et Messieurs,

Après la période de confinement, le pays et la vallée expérimentent depuis le 11 mai dernier le retour progressif à la vie et à l'activité « normales ».

La reprise de l'activité touristique est soumise à de nombreuses incertitudes et notre territoire est résolument parmi les plus impactés par la crise, dans sa dimension sociale et économique, du fait de sa dominante touristique.

Il convient donc de faire front commun pour permettre à chacun de passer cette période difficile.

Le gouvernement a multiplié les mesures de soutien à l'économie très durement touchée par les contraintes du confinement. Un plan national d'aide spécifique au secteur touristique a été initié le 14 mai dernier, comme nous vous l'avons annoncé. La Région puis le Département ont également mis en place des dispositifs de soutien significatifs.

Dans ce contexte, les communes, la Communauté de communes de la vallée de Chamonix et l'Office de Tourisme ont décidé de compléter leurs mesures d'aides de manière à alléger les charges pesant sur les acteurs du territoire et à accompagner la reprise des activités.

Ce renforcement de notre soutien se concrétise notamment par l'adhésion à deux fonds régionaux venant en soutien des activités touristiques et qui assureront un effet de levier significatif ; à noter également le prolongement de la mesure d'exonération partielle des droits sur les terrasses sur toute la période estivale.

L'Office de Tourisme va cet été proposer une démarche innovante permettant à la fois de soutenir directement l'activité locale et de faire bénéficier nos hôtes de prestations de qualité et différenciantes.

Nous restons pleinement à votre écoute, comme nous l'avons fait en lançant début mai une enquête pour mieux cerner vos attentes, et vous assurons de notre pleine disponibilité à faire évoluer, dans l'intérêt général de la vallée et en fonction de la conjoncture, notre action de soutien aux acteurs économiques.

Permettez-nous, dans cette attente, de vous remercier vivement pour votre capacité d'adaptation à une situation inédite et de vous souhaiter un début de saison à la hauteur de vos espérances.

Éric FOURNIER, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.
Stéphane BOIZARD, Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

(Près de 200 réponses au 10 mai 2020)

Profil des répondants :

- 73 % sont des indépendants / 27 % sont des salariés.
- 58 % ont une activité saisonnière.
- 27 % exercent dans le secteur tourisme/hébergement ; 17 % tourisme/activités ; 15 % restauration.

Perception de l'impact de la crise COVID-19 sur l'activité :

- 39 % se voient toujours contraints dans leur activité malgré le déconfinement.
- 63 % envisagent une réduction de la masse salariale et 84 % estiment que les emplois saisonniers sont menacés de non reconduction ou de non embauche.
- 90 % déclarent connaître un impact économique fort avec perte conséquente de leur chiffre d'affaires.

Perception des aides économiques et attentes :

- 50 % déclarent connaître les dispositifs d'aide et les modalités pour en bénéficier.
- 45 % des répondants affirment avoir bénéficié du fonds de solidarité.

Les types d'aides souhaitées relèvent de trois catégories : matérielle, financière, communication. Dans chacune des catégories les attentes sont multiples avec notamment un besoin d'informations pratiques en réponse à leurs inquiétudes liées aux mesures post-confinement. Les TPE (Très Petites Entreprises) et les indépendants du tourisme ont l'impression d'être les oubliés et les perdants de la crise.

MOBILISÉS ET SOLIDAIRES : DES MESURES POUR TOUS

- Réunion avec les acteurs socio-professionnels dès le 12 mars 2020 : présentation des dispositifs d'aides et interlocuteurs à mobiliser.
- Distribution d'affiches présentant les gestes barrières auprès de tous les commerçants de la vallée.
- Don de 20 000 masques FFP2 d'une collectivité chinoise : livraison immédiate de 10 000 masques aux HPMB (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc) et 5 000 masques mis à disposition des professionnels de santé de la vallée.
- Distribution de masques en tissu, lavables et réutilisables, à la population de la vallée et à l'ensemble des commerçants et entreprises du territoire.
- Acquisition de 500 000 masques pour répondre aux besoins locaux à destination des différents publics : agents des collectivités, commerces, usagers des équipements publics...
- Bulletins d'information réguliers présentant la situation sanitaire.
- Mise en place d'une cellule de crise et d'appui : service info coronavirus – infocoronavirus@chamonix.fr / 04.50.54.67.50 – chargée de relayer les directives et mesures applicatives au niveau local et répondre aux questions suscitées pendant la crise (cellule activée jusqu'à fin avril).

MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

POUR LA SURVIE DES ENTREPRISES

L'arrêt de l'activité économique ou son fort ralentissement liés aux fermetures administratives puis au confinement ont mis les acteurs économiques dans d'importantes difficultés financières. Dès le mois de mars 2020, de nombreux dispositifs et des aides nationales, régionales, départementales et locales ont été mis en place pour soutenir l'activité et faire face à la crise sanitaire et économique.

Mesures nationales

- Report des délais de paiement des échéances sociales et/ou fiscales.
- Exonération des charges sociales et patronales.

Mesures locales

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte où l'impact budgétaire pour les collectivités est significatif, notamment sur les produits des services (installations sportives, recettes parkings) et les recettes de fiscalité (notamment taxes de séjour, taxes Remontées Mécaniques). L'incidence budgétaire est de l'ordre de 4 M€ pour la commune et 2 M€ pour la Communauté de Communes. Malgré ce contexte financier, les collectivités garantissent les investissements programmés pour l'année 2020.

- Exonération de loyers des structures, organismes, entreprises hébergés dans des bâtiments communaux (Chamonix, Servoz, Les Houches) et intercommunaux (notamment les Maisons de Santé des Houches et Chamonix) : entre 1 et 3 mois selon la typologie d'activité.
- ★ **Exonération d'occupation du domaine public : exonération pendant les mois de fermeture pour Les Houches et Servoz, exonération de 3 mois puis rabais de 50% pour Chamonix jusqu'au 15 septembre.**
- Report des factures Eau/Assainissement et Électricité octroyé par les Régies sur demande.
- Report de la taxe de séjour des hébergements touristiques sur demande.

POUR LA SAUVEGARDE DE NOS EMPLOIS

Mesures nationales

Maintien du dispositif du chômage partiel pour garantir une reprise d'activité la meilleure possible en sortie de crise et la réouverture des lieux touristiques.

- Versement d'une indemnité à hauteur de 70 % du salaire brut (84 % du salaire net) ou 100 % SMIC. Remboursement intégral par l'État jusqu'à 4,5 fois le SMIC jusqu'au 1^{er} juin 2020.
- Prolongation de la mesure jusqu'en septembre 2020 pour les entreprises du tourisme et de l'évènementiel : prolongement au-delà si l'activité reprend progressivement (conditions à préciser ultérieurement par le gouvernement).

Mesures locales

- Garantie de la collectivité d'honorer l'ensemble des jobs d'été et saisonniers annuellement programmés.

POUR DIMINUER L'IMPACT ÉCONOMIQUE SUR LES ENTREPRISES

La perte d'activité concrétisée par la chute du chiffre d'affaires est très lourde, ce qui justifie la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour amplifier les nombreux dispositifs d'aide mis en place.

Mesures nationales / régionales / départementales

- Aides directes : Fonds de Solidarité, Aide Plexiglass (Région), Aide directe à caractère social pour les entrepreneurs et travailleurs non-salariés (Département 74).
- Prêt de trésorerie : Garantie de l'État (PGE), Prêt de Trésorerie AURA (Région Auvergne Rhône-Alpes).
- Fonds spécifiques régionaux d'urgence pour les filières exposées : Tourisme/Hébergement, Culture, Évènementiel, Transports, BTP...
- Prêt de relance AURA (Région Auvergne Rhône-Alpes) de 10 000 à 100 000 euros à destination des commerçants et artisans.

Mesures locales

- Actions d'information de l'existence de ces mesures de soutien économique : newsletters, adresse mail dédiée (infosoutiensociopros@ccvcmb.fr).
- Réalisation d'une enquête auprès du tissu économique local entre le 30 avril et 10 mai 2020.
- ★ **Participation financière de la Communauté de communes à 2 fonds spécifiques régionaux :**
 - **Fonds « Hébergement/Tourisme/Hôtellerie » : aide directe possible de 5 000 € pour financer des emprunts en cours. Cofinancement avec la Région, le Département et la Banque des Territoires. Fonds accessible sur la plateforme de la Région « AmbitionEco ».**
 - **Fonds « Micro-entreprises et Associations » : avance remboursable entre 3 000 et 20 000 € à taux 0 % à destination des associations, coopératives, indépendants et entreprises de moins de 10 salariés, tout secteur d'activités. Cofinancement avec la Région et la Banque des Territoires. Déploiement du fonds dès le 15 juin via la plateforme de la Région « AmbitionEco ».**
- ★ L'intervention de la collectivité s'inscrit pleinement dans les attentes exprimées par les participants à l'enquête et visera à soutenir les indépendants et petites structures du territoire très fortement impactés par cette crise économique.

POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Mesures nationales

- Évolution du prêt PGE (Prêt Garanti par l'État) sur les conditions d'éligibilité.
- Maintien du dispositif du chômage partiel jusqu'en septembre 2020 a minima pour les entreprises du tourisme et de l'événementiel.
- À partir du 1^{er} juin, évolution du FSN (Fonds de Solidarité Nationale) à 10 000 € pour le secteur tourisme, CHR (Café, Hôtel, Restaurant) et élargissement des conditions d'éligibilité : CA porté à 2 M€ et nombre de salariés de 10 à 20. Maintien du dispositif jusqu'à fin 2020.

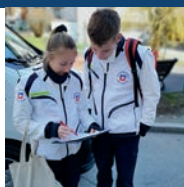
Mesures locales

- Distribution d'affiches auprès de tous les commerçants de la Vallée « Bonjour / Welcome » préconisant le port du masque.
- Promotion d'une affiche « Bons gestes et bonnes pratiques pour lutter contre le COVID-19 ».
- Suppression des commissions des réservations en ligne de l'Office de Tourisme pour l'été.
- Mise en place d'une cellule d'expertise et de soutien par la Communauté de communes.
- ★ **Augmentation de la superficie des terrasses (sous réserve d'éligibilité) avec abattement de 50 % de la redevance d'occupation du domaine public du 15 juin au 15 septembre.**
- ★ **Abattement de 50 % de la redevance annuelle des buvettes gérées par délégation de service public avec la Commune de Chamonix.**
- ★ Plan de communication conjoint Office de Tourisme / CCVCMB pour préparer la saison estivale et hivernale en cours de déploiement avec notamment le développement d'un concept innovant : « La vallée, village vacances grandeur nature » pour la saison estivale avec un packaging d'activités quotidiennes gratuites pour tout séjour en hébergement marchand (entre le 13 juillet et 28 août 2020).
- Réflexion en cours sur l'extension de l'ouverture des remontées mécaniques au-delà de la saison estivale.

Déploiement d'ici le 20 juin d'une nouvelle plateforme web dédiée aux socio-professionnels sur le site : www.soutienprofessionnels-chamonixmontblanc.com

Conçue pour les socio-professionnels et l'ensemble des acteurs économiques, cette plateforme est destinée à faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs d'aide (nationaux, régionaux, locaux) et la compréhension des critères d'éligibilité. Les contenus d'information seront structurés en fonction des profils socio-économiques (indépendants, TPE, PME ou par catégories (ex : guides, moniteurs). La plateforme permettra également d'actualiser l'information sur les dispositifs d'aide et de communiquer des actualités dans le contexte de crise et de reprise d'activités. Cette plateforme s'intégrera dans le dispositif digital de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Merci pour votre engagement !



CONTACTS ET LIENS UTILES

- www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises
- Aides Régionales : ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr
- Aide Départementale d'Urgence à la Petite Entreprise : www.hautsavoie.fr/aide-urgence-petite-entreprise
- Cellule d'info et d'appui économique de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : infosoutiensociopros@ccvcmb.fr
- Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : www.chamonix.com
- Dispositif d'aide aux entreprises en difficulté : Chambre de Commerce et d'Industrie 74 : www.haute-savoie.cci.fr - Tél : 04.50.33.72.00 ou 04.50.33.72.99 et adresse mail dédiée : entreprises@haute-savoie.cci.fr
- Dispositif « Appui Post-Covid » de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : www.cma-74.fr